



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 novembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 20 novembre 2014

Publié le 28 novembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

SCRUTIN : POUR : 54

ABSTENTION : 9

CONTRE : 8

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Patrick MOREAU	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	M. Abderrahim BAKA	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	Mme Danielle JUBAN	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMONT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Frédéric COURT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Anaïs BLANC
Mme Badiââ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUET
M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Claude GIRARD	M. Louis LEGRAND	M. Cyril GAUCHER.

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

Mme Anne-Sophie GIRARDEAU

M. Christophe CHEVRIAU

Membres titulaires absents :

M. Jean ESMONIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Dominique GRIMPRET	M. Michel ROTGER pouvoir à M. Patrick CHAUPUIS
M. François HELIE	Mme Anne DILLESEGER pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Sandrine RICHARD	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Thierry FALCONNET	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Michel JULIEN
Mme Claudine DAL MOLIN	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
M. Roland PONSAA	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Louise BORSATO	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. André GERVAIS
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Anne-Sophie GIRARDEAU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Christophe CHEVRIAU.

OBJET : CULTURE ET SPORTS**Futur centre nautique du Carrousel – Restructuration - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Demande de subventions - Demande de permis de construire – Constitution du jury**

Le schéma directeur prospectif des piscines réalisé à l'échelle de l'agglomération dijonnaise dans le cadre de la construction de la piscine olympique du Grand Dijon, a défini les contours de l'offre aquatique, les adaptations nécessaires et les complémentarités utiles permettant une amélioration et un développement de l'offre.

L'ouverture de la piscine olympique en mai 2010, la fermeture des espaces à dominante ludo loisirs (Cap vert et Oxygène), les restructurations des piscines municipales de Chenôve et de Chevigny-Saint-Sauveur, ont modifié les équilibres sectoriels. A ce jour, il n'y a plus d'offre de baignade loisirs sur l'agglomération dijonnaise (à l'exception de la baignade estivale au Lac Kir).

Dans ce contexte, il est proposé d'engager une opération de restructuration de la piscine actuelle du Carrousel afin de :

- combler le déficit quantitatif de surface de plan d'eau à l'échelle du territoire du Grand Dijon ;
- répondre aux usages du grand public, des scolaires et du tissu associatif ;
- diversifier l'offre aquatique « grand public », notamment sur le champ des pratiques sportives de plein air, de santé, de loisirs et de détente.

La communauté de l'agglomération dijonnaise assurera la maîtrise d'ouvrage de ce futur équipement communautaire dans le cadre de sa compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ». Elle entend le positionner comme un équipement structurant à large périmètre d'attractivité et complémentaire à la piscine olympique.

Pour la réalisation de cette opération, sur la base d'un programme dont une synthèse est annexée à la présente délibération, il convient de lancer une procédure de concours restreint pour la prestation de maîtrise d'œuvre.

A l'issue de l'appel à candidatures, trois équipes au minimum ou cinq équipes au maximum seront sélectionnées après avis du jury, pour établir un projet d'un niveau « esquisse plus ».

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération (travaux et honoraires divers) est comprise entre 18 804 827 euros HT et 20 508 887 euros HT (valeur novembre 2014) en fonction des options retenues.

Le planning prévisionnel prévoit un démarrage des travaux mi-2016 en deux tranches de travaux :

- tranche 1 : construction du nouvel équipement couvert
- tranche 2 : démolition des bâtiments actuels et réhabilitation de la partie extérieure

Ce phasage devrait permettre un maintien du fonctionnement de la piscine actuelle jusqu'à mi 2017, pour une livraison début 2018 pour la première tranche et mi 2018 pour la seconde.

Le dépôt d'une demande de permis de construire apparaît nécessaire.

Par ailleurs, le Grand Dijon sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'adopter** le programme ;
- **d'arrêter** le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 18 804 827 € HT (valeur novembre 2014) hors options ;
- **de dire** que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits ouverts au budget des exercices 2015 et suivants ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à engager la procédure de concours restreint pour la désignation du maître d'œuvre ;
- **de procéder** à l'élection de cinq représentants titulaires et de cinq représentants suppléants du Conseil de Communauté pour siéger au jury :

Titulaires : outre le Président ou son représentant, M. Rozoy, M. Chapuis, M. Pribetich,
M. Almeida, Mme Koenders

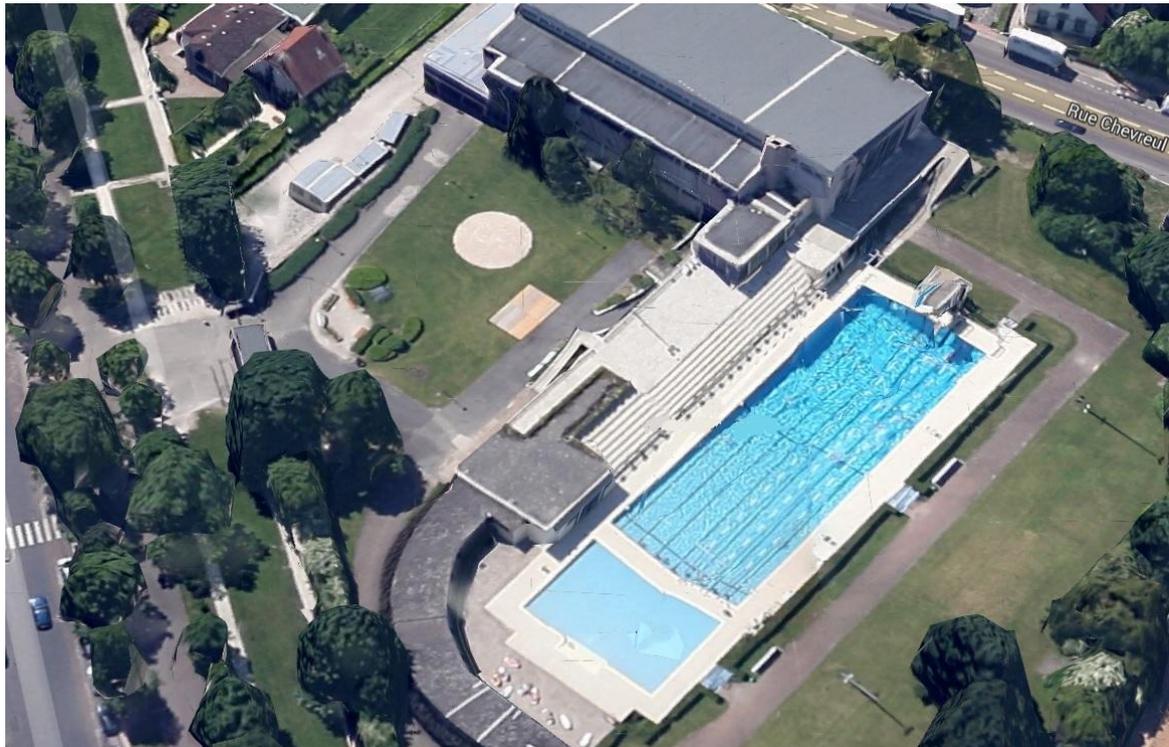
Suppléants : M. Grimpret, M. Girard, M. Bourny, Mme Maslouhi, Mme Begin Claudet

- **de fixer** à 70 000 € HT le montant de l'indemnité à chacun des candidats sélectionnés sous réserve qu'ils aient remis une offre conforme au règlement de consultation ;
- **d'autoriser** à déposer les demandes de permis de construire qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux ;
- **de solliciter** l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation des travaux ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir pour l'application de ces décisions.

Centre aquatique du Carrousel

Synthèse du programme

Livraison 2018



Contexte

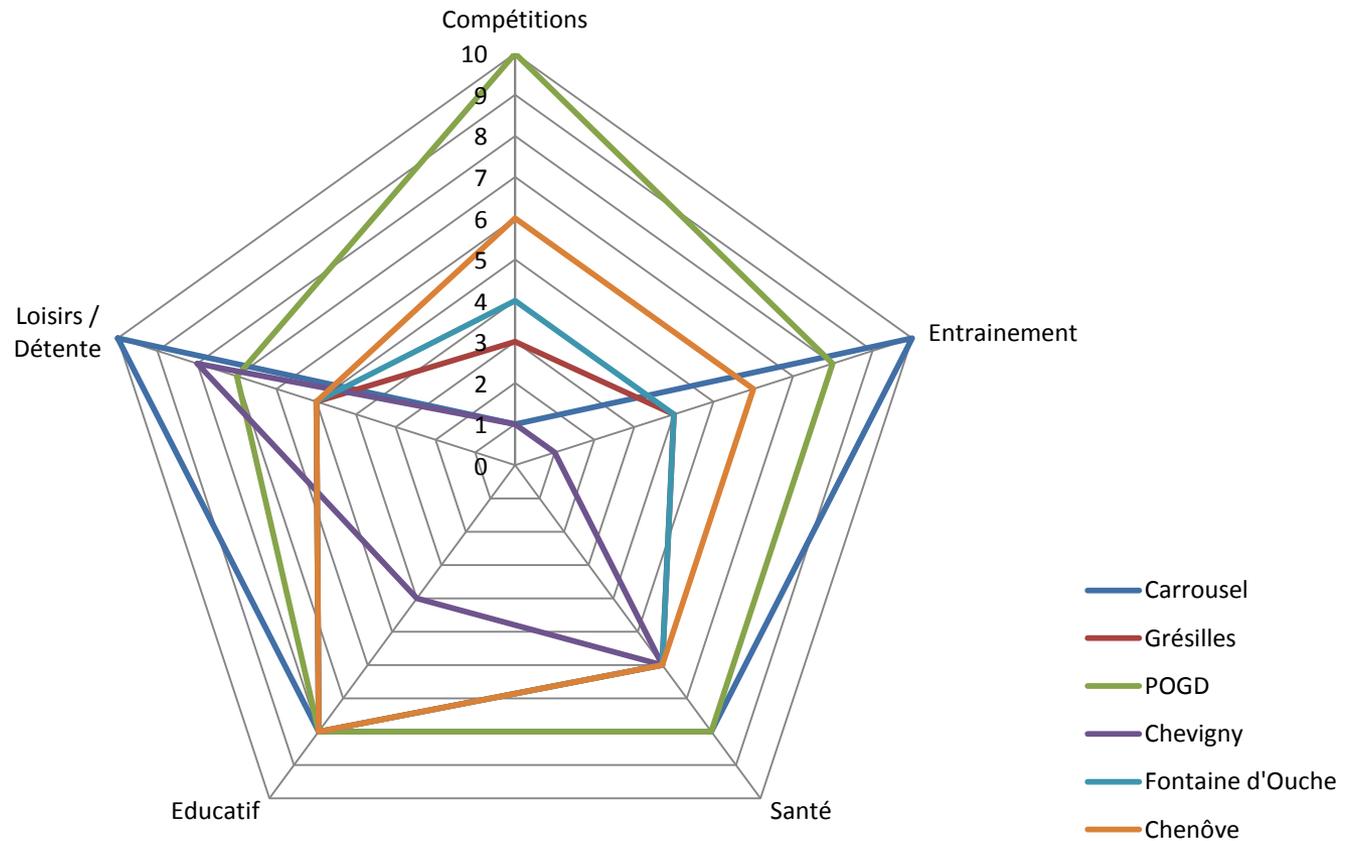
Dans la continuité du schéma directeur mené en 2009 et actualisé en 2012, un déficit de l'offre aquatique subsiste :

- Un besoin de 4900 m² de plan d'eau pour seulement 2300 m² disponible en 2009. Depuis 2010 et l'ouverture de la Piscine olympique ce déficit est passé à -500 m².

Les grands objectifs du projet

- Améliorer la lisibilité et le signal de l'équipement
 - Signal urbain
 - Traitement architectural
 - Recomposition du plan de masse
 - Création d'une liaison douce Chevreul/cours du parc
- Améliorer l'accessibilité
 - Multiplier et différencier les accès
 - Rendre l'équipement accessible aux personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés motrices
- Couvrir l'ensemble des modalités de pratiques hors compétition
 - Activités de loisirs
 - Activités sportives
 - Activités éducatives
 - Activités détente et santé
- Développer le service aux usagers
 - Amplitude d'ouverture importante
 - Passer de 156 000 à 250 000 baigneurs/an.
 - Proposer des services annexes de qualité
- Traiter l'ergonomie fonctionnelle
 - Maintenir et développer les espaces de plein air
 - Espaces de pratique intérieurs et extérieurs avec des modalités de pratiques diversifiées
 - Renforcer les aménagements de loisirs
 - Développer la dimension santé
- Optimiser les performances énergétiques et les coûts de fonctionnement
 - Energies renouvelables

L'offre aquatique de l'agglomération dijonnaise



Hypothèses calendaires

- Concours maîtrise d'œuvre : fin 2014 à mi 2015
- Etude conception : fin 2015
- Consultations : début 2016
- Travaux phase 1 : mi-2016 – fin 2017
- Travaux phase 2 : mi-2017 – mi-2018

Impact sur le fonctionnement

Travaux phase 1 : mi-2016 – fin 2017

- Fermeture du bassin d'été
- Maintien du bassin couvert en fonctionnement jusque fin juin 2017

Travaux phase 2 : mi-2017 à mi-2018

- Fermeture des installations restantes
- Ouverture du nouveau bassin début 2018

Les grandes composantes

- Un secteur aquatique couvert comprenant :
 - Un bassin éducatif et sportif de 250 m² à profondeur variable
 - Un bassin polyvalent de 220 m² à profondeur variable
 - Une lagune de jeux de 60m²
- Un secteur aquatique découvert comprenant :
 - Un bassin de nage de 50m, 7 couloirs avec sas et couloir d'accès
 - Une aire de jeux aquatiques d'environ 200 m²
 - Un penta glisse 4 pistes
- Un espace restauration
- Options :
 - un espace de remise en forme (bien être humide + forme sèche fitness et cardio)
 - livraison brute d'un espace remise en forme

Les différentes fonctions détaillées

Espaces	Superficie approximative	Commentaires
Accueil principal	400 m ²	Sectorisation des fonctions (convivialité, caisse, informations, sanitaires)
Restauration	272 m ² dont 120m ² de terrasse extérieure	Espaces baigneurs et visiteurs séparés
Vestiaires individuels et collectifs	1290 m ² dont : Vestiaires individuels : 400 m ² Vestiaires collectifs : 240 m ² Vestiaires été : 180 m ²	5 vestiaires collectifs séparables en 2 également utilisables par le public 2 ensembles de vestiaires individuels + 1 ensemble vestiaires été
Secteur aquatique couvert	1320 m ² dont : 550 m ² de surface aquatique 670 m ² de plages	-Un bassin de 25m par 10m (prof 1.1 à 1.4 ou 1.5 à 1.8m) -Un bassin de 220m ² (prof 0.8 à 1.2m) -Espace enfants avec lagune de jeux et équipements spécifiques pour les plus jeunes (douche d'air chaud,...)

Les différentes fonctions détaillées

Espaces	Superficie approximative	Commentaires
Aménagements extérieurs	9740 m ² dont : -950 m ² d'eau -1100 m ² de plages minérales -7500 m ² de solarium végétal	Espaces ludiques enfants et adolescents aquatiques et terrestres Couverture thermique du bassin
<i>Espace forme</i>	<i>712 m² dont : -100 m² espace humide -200 m² forme sèche -200 m² terrasse</i>	<i>Double accès à cet espace par les bassins ou l'accueil secondaire OPTION</i>
Pôle annexes	320 m ² dont 171 pour le personnel	
Pôle technique	700 m ²	Traitement ozone et ultra filtration
Autres aménagements extérieurs	3050 m ²	Parking, parvis,...

Les points forts

- Accueil simultané des différents publics (scolaires, public, associations,...)
- Espaces de pratiques diversifiés et sectorisés
- Pratique de la natation de plein air toute l'année (bassin nordique)
- Espaces annexes mobilisables au gré des besoins, notamment au niveau des vestiaires.
- Traitement de l'eau à l'ozone